



Commission communale d'urbanisme du 19 juin 2017 à 17h00

Présents : Christophe Charles, André Chapat, Valérie Judic, Lionel Hérichard, Gérard Locatelli, Gérard Bertini

Rédaction par le Maire, et par Sophie RUT du service urbanisme de la Mairie pour les DP et PC.

- **Déclarations préalables :**

DP0382151710010, Mr LAMBERT Philippe, 1022 route de la Lombardière, pour la construction d'une piscine. Décision favorable.

DP0382151710013, Mr VANDENDRIESSCHE Olivier, 101 route de la Garenne, pour la construction d'une piscine. Décision favorable.

DP0382151710018, Mr TORRES Louis, 74 impasse des hauts du plan, pour la construction d'une piscine. Décision favorable.

- **Permis de Construire :**

PC0382151710007, Mr PARNET Roland, 1494 route de Villeneuve, pour un agrandissement de terrasse et la mise en place d'un abri de terrasse. Décision favorable.

- **Autres dossiers : dossiers en cours d'instruction :**

PA0382151710001, SARL AFPI (Mr MAN GACHET), rue du petit Mongey, pour la réalisation d'un lotissement de 14 lots au lieudit "La Crotte" sur la commune de Luzinay

-Lots 1 à 12 sont destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation individuelle

-Le lot 13 accueillera 4 logements soumis a permis de construire

-Le lot 14 sera composé de 2 logements sociaux soumis a permis de construire

PC0382151710011, Mr COMBY Régis, rue du Rozon, pour la construction d'une maison individuelle R+1 de type T5 sur terre-plein avec garage accolé.

PC0382151710012, Mr RAYMOND Nicolas et Mme HENG Yana, 46 place de la Mairie, pour la construction d'une maison individuelle et de son garage accolé sur un tènement comportant déjà une maison en front de rue.

PC0382151710013, Mr et Mme FELIX, chemin de la Lombardière, pour la construction d'une maison individuelle 3 corps, dont la partie centrale est surmontée d'un étage. (Attention l'entrée risque d'être délicate : voir avec M. Vallin).

PC0382151710014, SCCV les Christiannelles, 821 rue des Allobroges, pour la réalisation d'un bâtiment collectif en R+2 de 6 logements et 6 places de stationnement.

DP0382151710019, SARL ABSERVICES, 252 route d'Illins, pour l'installation d'un système photovoltaïque (panneaux solaires intégrés en toiture pour la production d'électricité destinée à la vente).

DP0382151710020, Mr BLANDET David, 523 chemin de Revou Bayard, pour une extension (Ajout à l'habitation principale d'une pièce supplémentaire bâtie sur une terrasse existante et incluant un bassin à poissons).

DP0382151710021, Mr LAVALT Christian, 401 route du Plan, pour la construction d'une piscine.

DP0382151710022, Mr BERTINI Gérard, 273 vieille route du Plan, pour une division foncière en vue de construire. (Voir M. VALLIN pour le suivi du dossier).

DP0382151710023, Mr ABEL COINDOZ Raoul, 373 rue des allobroges, pour un aménagement de bureaux dans un local existant, modification des façades nord et est (pas de création de surface).

DP0382151710024, Mr DEHAIS Laurent et Mme TAYEB Marie-Caroline, 764 route du Grand Mongey, pour la construction d'une piscine en acier démontable.

DP0382151710025, SOLAK ENERGIE, 86 lotissement les Hibiscus, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque de 20m2.

Dossiers toujours en cours d'instruction depuis la dernière commission urbanisme :

PC0382151710006, Mr VIRETON Philippe, 206 rue du Rozon, pour construction d'un appenti ouvert (abri pour voitures) afin de couvrir une surface au sol de 48m2 environ.

Il reposera sur:

-la toiture existante de la maison,

-un mur qui sera construit en prolongement du garage en limite de propriété (6mx2.20m) en accord avec le voisin

-2 piliers.

PC0382151710008, Mr MURE Hervé, 2205 route de Fourgeon, pour le réaménagement et la transformation d'un grenier en chambre + Créations et modifications d'ouverture en façade Ouest et Créations de fenêtres de toit type Velux 78x98.

PC0382151710009, Mr EL AMARI et Mme LENTILLON, Lotissement La Lombardière Lot A, pour la construction d'une maison individuelle de 94 m2.

PC0382151710010, Mr FENECH Frédéric, 901 rue des allobroges, pour la réhabilitation d'une grange (transformation en 2 logements). Les travaux auront pour objectif de renforcer la stabilité structurelle du bâtiment et rendre habitable cet édifice. **Attention vigilance pour les stationnements, obligatoire sur la propriété.**

PC0382151510004M01 modificatif, Mr et Mme MANNEBARTH, 80 chemin du piot, pour :

1) Création d'un agrandissement avec toiture végétalisée en façade SUD OUEST de 8.40*4.00 ml

2) Fermeture par baie vitrée de la terrasse couverte en façade SUD OUEST

3) Modification des terrasses prévues en façade SUD EST

4) Création d'une nouvelle terrasse en partie SUD EST

DP0382151710015 et **DP0382151710016**, Mme ACHARD Dominique, rue du Rozon, pour une division foncière en vue de construire. (Attention l'entrée risque d'être délicate, prévoir un pan coupé plus grand route de la Lombardière : voir avec M. Vallin).

DP0382151710017, Mr MANNEBARTH Mathieu, 80 chemin du Piot, pour la construction d'une piscine.

- **Projet par LOGIVAL rue des allobroges de 6 appartements en R +2. / PC les Christiannelles**
Revoir le stationnement qui est insuffisant. De plus le projet n'est pas très fonctionnel. (Voir avec M. Vallin).

- **PLU commune de Vilette de Vienne**

La commune de Luzinay en tant que PPA, Personne Publique Associée, a donné un avis défavorable.

- **OAP de la Gargoderie**

Positionnement à revoir à nouveau pour l'implantation de l'espace vert qui fait en même temps, tampon pour les rejets des eaux pluviales.

Le projet présenté ne respecte pas l'OPA qui prévoyait quelques bâtiments collectifs. Le dossier a été revu depuis. (Voir M. Vallin pour le suivi de ce dossier en concertation avec le service assainissement de ViennAgglo).

- **Etude urbaine du terrain Centre Bourg**

Pour faire suite à la dernière réunion avec le bureau d'étude, les élus ont une préférence pour l'esquisse n°2 avec les points suivants à retenir :

- 1) agrandir la partie espaces verts le long du chemin doux avec une forme légèrement arrondie,
- 2) matérialiser la piscine dans l'ensemble du bâti pour les logements,
- 3) décaler la halle de quelques mètres en direction du Sud et également côté Est,
- 4) garder le futur bâtiment dans le prolongement de la maison des associations mais légèrement décalé côté Ouest (laisser 3 mètres côté maison des associations).
- 5) bien étudier le calibrage de la rue du 19 mars
- 6) bien conserver l'arbre et l'aire de jeux pour les enfants,
- 7) voir pour préempter 5 à 10 mètres sur la propriété Bonnet au Nord Ouest de la maison des associations,
- 8) avoir une présentation en 3 D de l'ensemble, à l'occasion de la prochaine réunion.

Fin de la réunion à 19 heures.

Prochaine commission municipale d'urbanisme, lundi 28 août à 17 heures.

Christophe CHARLES
Maire